

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE,
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'INNOVATION**

**STRATÉGIE D'INNOVATION
DE LA CÔTE D'IVOIRE**

22 octobre 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Justification.....	3
2. DIAGNOSTIC DE L'INNOVATION EN CÔTE D'IVOIRE.....	4
2.1. Analyse du Système National d'Innovation	6
2.1.1. Cadre politique	6
2.1.2. Cadre institutionnel	6
2.1.3. Capacités en ressources humaines et infrastructures.....	7
2.1.4. Financement	7
2.1.5. Productivité de la recherche	8
2.1.6. Coopération	9
2.1.7. Système d'information	9
2.1.8. Culture d'innovation	9
2.2. Analyse SWOT de l'innovation en Côte d'Ivoire	9
3. ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE D'INNOVATION.....	10
3.1. Les enjeux.....	11
3.2. La mission.....	11
3.3. La vision	11
3.4. Les objectifs stratégiques à l'horizon 2025	12
4. AXES STRATEGIQUES ET CHANTIERS.....	12
4.1. Cadre institutionnel et juridique	13
4.1.1. Chantier 1 : Créer un Comité national de l'innovation	13
4.1.2. Chantier 2 : Créer une Cellule de promotion de l'innovation	14
4.1.3. Chantier 3 : Etablir un cadre légal incitatif pour l'innovation	14
4.1.4. Chantier 4 : Faciliter la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle	15
4.2. Infrastructures	15
4.2.1. Chantier 5 : Poursuivre le programme de création d'incubateurs.....	15
4.2.2. Chantier 6 : Créer des infrastructures de valorisation	16
4.2.3. Chantier 7 : Développer des pôles de compétitivité.....	16
4.3. Financement et appui.....	17
4.3.1. Chantier 8 : Opérationnaliser le Fonds Ivoirien de l'Innovation.....	17
4.3.2. Chantier 9 : Développer des mécanismes de financement alternatifs.....	17
4.3.3. Chantier 10 : Créer le Fonds de Promotion des Startups (FPS)	17
4.4. Compétences et talents	18
4.4.1. Chantier 11 : Promouvoir la culture de l'innovation.....	18
4.4.2. Chantier 12 : Disposer de compétences et de talents innovateurs.....	18

5. SECTEURS PRIORITAIRES	19
6. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI-ÉVALUATION	19
7. ANNEXES	21
7.1. Annexe 1 : Ressources documentaires	21
7.2. Annexe 2 : Liste des abréviations.....	22

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

A travers le Plan Stratégique 2030, la Côte d'Ivoire a fixé un nouveau cap en misant sur la transformation structurelle de son économie avec pour objectif d'atteindre une croissance forte, soutenue et durable.

Ainsi, dans sa vision pour 2030, le Gouvernement veut amener les secteurs d'activité traditionnellement au cœur de son économie à se moderniser, tout en encourageant l'émergence de nouveaux créneaux d'excellence.

Pour réaliser ces objectifs de développement à moyen et long terme, l'innovation sera un facteur clé de succès pour développer la compétitivité, améliorer la productivité et assurer la prospérité de l'économie ivoirienne, tout en produisant de la richesse, en créant des emplois de qualité et en améliorant la qualité de vie des populations.

En effet, dans le contexte actuel d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle et complexe, il est désormais établi que l'innovation est un puissant atout de différenciation des pays les plus performants pour relever les défis macroéconomiques et sociaux, en favorisant la créativité des communautés et la valorisation des idées novatrices des entrepreneurs.

1.2. Justification

L'innovation est le processus de mise en œuvre de nouvelles approches pour avoir un impact. Les inventions deviennent des innovations lorsqu'elles apportent une amélioration incrémentale ou disruptive par rapport à l'existant, et sont mises en œuvre de façon pertinente. L'innovation découle généralement du développement des sciences et des technologies ainsi que de leurs applications à de nouveaux modèles commerciaux qui créent de la valeur économique et sociétale.

L'expérience mondiale montre que les pays qui ont tiré parti de l'innovation ont atteint des taux de croissance économique soutenus, avec des améliorations significatives de la qualité de vie. A titre d'exemple, la Corée du Sud, la Malaisie, Singapour, le Brésil et l'île Maurice se sont industrialisés et ont atteint le statut de pays à revenu intermédiaire, certains en l'espace d'une génération, défiant ainsi les modèles traditionnels de développement économique.

Tirant les leçons de la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020, le Gouvernement ivoirien a formulé son PND 2021-2025. Ce troisième PND post-crise matérialise l'ambition du Gouvernement ivoirien de bâtir une Côte d'Ivoire solidaire grâce à une transformation structurelle de son économie. Le PND 2021-2025 repose sur les fondements suivants :

- (i) L'accélération de l'innovation technologique ;
- (ii) L'accélération de la croissance inclusive et durable ;
- (iii) Les réflexions stratégiques pour créer de la résilience face aux chocs mondiaux ; et
- (iv) Le renforcement de l'investissement dans le capital humain.

En outre, le Gouvernement s'est fixé pour objectif primordial d'encourager et d'accroître davantage l'investissement privé, de promouvoir l'entrepreneuriat national, et de capter une part plus importante des investissements directs étrangers afin de créer des d'emplois.

La présente « stratégie d'innovation de la Côte d'Ivoire » est ébauchée par le gouvernement de Côte d'Ivoire pour formuler et mettre en œuvre sa vision relative à la mission « innovation ».

Ce projet fera l'objet d'une large diffusion auprès de toutes les parties prenantes de l'écosystème de l'innovation, à savoir notamment les secteurs public et privé, les financiers, la société civile, le monde académique, les centres de recherche.

cette diffusion se fera sous forme d'ateliers qui permettront à l'écosystème de s'approprier et d'aligner les stratégies d'innovation sectorielles existantes ou en cours d'élaboration par les autres départements ministériels avec la stratégie nationale d'innovation de Côte d'Ivoire.

Cette démarche participative et inclusive vise à fédérer toutes les initiatives existantes pour assurer une meilleure coordination et permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier des retombées économiques et sociales de l'institution d'une culture de l'innovation.

Les changements nécessaires à opérer dans notre système national d'innovation permettront de concrétiser les résultats attendus en matière d'avantages concurrentiels à acquérir par l'économie ivoirienne par l'entremise de l'innovation.

2. DIAGNOSTIC DE L'INNOVATION EN CÔTE D'IVOIRE

La deuxième édition des Assises nationales du Numérique tenue du 17 au 19 février 2021, a permis d'élaborer le rapport de diagnostic de l'innovation, résumé dans le tableau ci-après :

Diagnostic de l'Innovation en Côte d'Ivoire :¹

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	1) Population jeune et de plus en plus connectée (77 % de la population a moins de 35 ans). 2) Emergence d'incubateurs locaux ; 3) Forte volonté politique clairement affichée par le Gouvernement et le MENUP pour le développement de l'innovation et l'entrepreneuriat ; 4) Règlementation qui consacre la neutralité technologique ;	1) Marché numérique restreint du fait de l'illettrisme technologique ; 2) Inexistence d'une politique de développement des startups ; 3) Faiblesse des ressources financières pour la recherche et l'innovation. 4) Faible pénétration du haut débit fixe filaire.

¹ Extrait des recommandations finales des Assises du Numérique – février 2021

	<ul style="list-style-type: none"> 5) Marché du secteur ouvert et non discriminatoire (e-Commerce, e-agriculture, etc.). 6) 5ème marché monétaire mobile au monde et 1er marché monétaire mobile de l'UEMOA (<i>Groupe Banque mondiale, Côte d'Ivoire Diagnostic de l'économie numérique</i>). 7) Secteurs privés et d'entrepreneuriat dynamiques avec une diversité des projets. 8) Forte pénétration de la téléphonie mobile (145,5% en septembre 2020) et du mobile money (73,5% en septembre 2020). 9) Forte culture de l'innovation avec des distinctions nationales et internationales obtenues dont les Prix d'Excellence 2017-2020 du Président de la République pour la meilleure Innovation ; 10) Existence d'une réglementation sur la protection des données à caractère personnel. 11) Présence d'incubateurs de startups ; 	<ul style="list-style-type: none"> 5) Capacité d'accueil des incubateurs publiques insuffisante ; 6) Manque de moyens pour la sensibilisation des populations ; 7) Mécanismes d'obtention de financement (pré-amorçage, amorçage) non adaptés aux startups ; 8) Insuffisance de mesures d'accompagnement fiscal des startups ; 9) Tarifs internet haut débit non abordables ; 10) Faibles capacité, moyens et coordination des incubateurs et des initiatives technologiques naissants ; 11) Environnement des affaires encore difficile pour les startups, notamment le paiement des impôts, l'exécution des contrats et l'insolvabilité ; 12) Faible promotion des modèles et manque de culture entrepreneuriale ; 13) Peu de compétences en ingénierie numérique ;
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> 1) Plusieurs domaines sous exploités créant ainsi des marchés pour l'innovation. 2) Forte promotion et développement de l'entrepreneuriat au niveau des jeunes ; 3) Digitalisation de plusieurs secteurs d'activités ; 4) Réseau de partenaires locaux et étrangers des incubateurs ; 5) Utilisation accrue des TIC du fait de la COVID 19. 6) Dématérialisation des services de l'Administration publique ; 7) Développement de l'inclusion financière ; 8) Relance du projet national d'adressage des rues de CI ; 9) Nouveau code postal en cours d'élaboration ; 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Contexte socio-économique et politique défavorable ; 2) Cadre réglementaire dissuasif.

En septembre 2021, la Côte d'Ivoire occupe le 114^{ème} rang sur les 132 pays présentés dans l'indice mondial de l'innovation (GII) qui classe les économies mondiales en fonction de leurs capacités d'innovation selon 81 indicateurs. Depuis 2019, la Côte d'Ivoire a régressé au GII, se classant 103^{ème} en 2019 et 112^{ème} en 2020.

Ces résultats mettent en évidence le faible impact des politiques et des stratégies existantes qu'il importe de corriger, pour instaurer en Côte d'Ivoire un environnement propice à l'innovation.

2.1. Analyse du Système National d'Innovation

Le Système National d'Innovation fait référence essentiellement aux interactions entre les différents acteurs impliqués dans la production, la diffusion et l'utilisation des activités d'innovation. L'analyse des huit composantes du Système National d'Innovation de la Côte d'Ivoire permet de dresser le bilan ci-après.

2.1.1. Cadre politique

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire a cerné l'importance de l'innovation dans son développement économique. Toutefois, il importe de noter l'inexistence d'une politique coordonnée au niveau gouvernemental qui définirait les orientations de l'innovation et son application aux secteurs prioritaires de l'économie ivoirienne.

C'est pourquoi certains ministères ont développé des politiques sectorielles cloisonnées dont la mise en œuvre se heurte quelquefois à l'insuffisance des ressources financières qui leur sont allouées.

Désormais, avec l'élaboration du PND 2021-2025 qui s'appuie entre autres sur l'accélération de l'innovation technologique, et avec la création du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation depuis le 6 avril 2021, le Gouvernement ivoirien marque sa volonté d'utiliser l'innovation comme catalyseur pour atteindre ses objectifs de développement économique, social et environnemental.

2.1.2. Cadre institutionnel

Les actions de planification, de politique et de stratégie de l'innovation ont jusqu'à présent été menées de façon disjointe entre les ministères sectoriels. En effet, l'innovation a majoritairement été gérée par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et dans une moindre mesure par certains ministères techniques intéressés par les sciences et les technologies.

De ce fait, à date, aucune structure publique n'est dédiée à la gestion et à la coordination des activités liées à la promotion de l'innovation. De plus, le manque de cohésion et la fragmentation des initiatives nuit au rendement des ressources financières mobilisées par les différents acteurs.

Pourtant, la nature transversale de l'innovation soulève des défis en termes de structures organisationnelles, d'établissement des priorités, de financement public et de gestion du développement des capacités humaines et infrastructurelles.

Il importe donc de créer un cadre stratégique pour guider les interventions des parties prenantes de l'innovation, ainsi que pour coordonner leurs activités et leurs interactions.

2.1.3. Capacités en ressources humaines et infrastructures

La Côte d'Ivoire a toujours valorisé les sciences et les technologies dans sa quête de développement économique et social.

Concrètement, le pays a lourdement investi dans les institutions d'enseignement des sciences et des technologies, dont beaucoup sont des centres d'excellence et desservent un public régional et panafricain. A titre d'exemple, on peut citer les grandes écoles de Yamoussoukro telles que l'Institut Nationale Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie.

De même, le pays a massivement financé la formation des ressources humaines avec notamment l'octroi de bourses à l'étranger pour l'acquisition des compétences dans des disciplines des sciences et des technologies.

Malgré les efforts financiers consentis, les indicateurs mondiaux montrent que la Côte d'Ivoire se classe toujours au bas de l'échelle en termes de capital humain et de recherche, avec son rang de 114^{ème} sur 132 au classement de l'indice mondial de l'innovation, GII² 2021.

Ces chiffres montrent que la Côte d'Ivoire a besoin d'efforts concertés pour développer et renforcer les capacités, les compétences, les spécialisations et les expertises dans les divers secteurs prioritaires. Par ailleurs, il importe de trouver des solutions pour limiter la fuite des cerveaux qui résulte de la sous-utilisation des compétences et du faible encouragement des chercheurs.

En termes d'infrastructures, la construction de nombreuses infrastructures de recherche & développement dans les secteurs prioritaires, révèle la place prépondérante accordée par la Côte d'Ivoire aux sciences et aux technologies. Quelques exemples des investissements réalisés dans le domaine sont le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), Hévéa Culture de la Vallée du Go (HEVEGO), l'Institut de Recherches en Energies Nouvelles (IREN), la Société Ivoirienne de Technologies Tropicales (I2T) et le Centre de Recherches en Ecologie (CRE).

Néanmoins, la Côte d'Ivoire s'est classée 114^{ème} sur 132 à l'indice mondial de l'innovation, GII¹ 2021 montrant de ce fait les défis liés à des infrastructures de recherche et d'innovation limitées, ainsi qu'à des équipements inadéquats et obsolètes.

Ce classement souligne la nécessité d'un programme soutenu d'investissement dans les infrastructures afin de stimuler la qualité et la production de la recherche et de l'innovation.

2.1.4. Financement³

L'inexistence de politique et de stratégie coordonnées au niveau gouvernemental explique le peu de ressources financières accordées à l'innovation dans les budgets de la Côte d'Ivoire.

² Global Innovation Index

³ Référence : Worldbank Database

En effet, en 2019, les dépenses intérieures brutes de recherche & développement (DIRD) rapportées au produit intérieur brut (PIB) sont inférieures à 0,1%. Ce ratio est très inférieur à l'objectif de 1% recommandé par l'Union Africaine et largement en deçà des pratiques des pays comparables tels que la Thaïlande (0,78%), le Vietnam (0,48%), le Chili (0,35%) ou la Colombie (0,35%).

Toutefois, il importe de signaler l'existence de plusieurs instruments de financement de la recherche et à l'innovation. Ce sont entre autres :

- Le Fonds d'appui à la Recherche et à l'Innovation (FONARI) : il comporte trois programmes :
 - o Le Prix spécial du Président de la République pour la Science et l'Innovation ;
 - o Le Fonds d'Aide à la Recherche et à l'Innovation (FARI) ;
 - o Le Fonds d'Appui à la Promotion de la Femme Enseignant- Chercheur et Chercheur de Côte d'Ivoire (FAPECI) ;
- Le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) créé en juin 2018 par ordonnance sous forme de personne morale de droit privé de type particulier reconnue d'utilité publique. Le FONSTI finance les projets de recherche, octroie des bourses par le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES). Les organes du FONSTI sont le Conseil d'Administration, le Conseil Scientifique et le Secrétariat Général.
- Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) : Le FIRCA pilote les axes de recherche répondant aux problématiques et besoins de ses membres. La majorité des ressources dont dispose le FIRCA pour ses activités de recherche & développement ne proviennent pas des ressources publiques. L'essentiel de la valorisation des résultats de recherches du FIRCA se traduit par des activités de conseil agricole et de formation.

2.1.5. Productivité de la recherche

La productivité globale de la recherche en Côte d'Ivoire reste très marginale comme l'illustre le classement du pays au rang de 114^{ème} sur 132 pour cet indicateur à l'indice mondial de l'innovation, GII¹ 2021.

De même, en termes d'indicateur relatif à la propriété intellectuelle qui fait référence au nombre et à la qualité des brevets produits au niveau national, la productivité de la Côte d'Ivoire reste largement en deçà des attentes pour ce qui concerne notamment les demandes de brevets présentées auprès des organismes internationaux d'enregistrement.

Préciser les attentes et les performances enregistrées ainsi que le positionnement du pays au niveau sous-régional/ continental

2.1.6. Coopération

La Côte d'Ivoire a toujours participé à des programmes de coopération en matière d'éducation dans les domaines de la science et des technologies, notamment à travers les échanges universitaires et les formations à l'étranger. Cependant, les résultats obtenus ne sont ni perceptibles ni bien encadrés au niveau national.

2.1.7. Système d'information

Les informations structurées, agrégées et exhaustives sur les ressources humaines, les performances et les équipements en matière d'innovation ne sont pas aisément accessibles en l'absence d'une entité nationale de gestion de l'information telle qu'instituée dans de nombreux pays champions de l'innovation.

2.1.8. Culture d'innovation

La Côte d'Ivoire ne dispose pas de structure dédiée à la promotion de l'innovation. En outre, la population ivoirienne est peu sensibilisée à la problématique de l'innovation, malgré quelques initiatives entreprises sporadiquement par certains ministères sectoriels.

2.2. Analyse SWOT⁴ de l'innovation en Côte d'Ivoire

L'analyse du Système National de l'Innovation en Côte d'Ivoire permet de relever les forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le tableau ci-dessous.

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<ul style="list-style-type: none">• Emergence d'incubateurs TIC et généralistes, locaux, panafricains et internationaux, publics et privés, tels que FJN⁵, Orange Fab, XL Africa, Inovis, Centre d'Incubation Unesco.• Culture naissante de l'innovation avec des distinctions nationales et internationales récentes.• Existence d'un cadre institutionnel et juridique pour la protection de la propriété intellectuelle avec l'OIPI⁶	<ul style="list-style-type: none">• Inexistence de politique et de stratégie de l'innovation coordonnées au niveau gouvernemental.• Insuffisance et dispersion des ressources financières pour l'innovation.• Faible capacité d'accueil et insuffisance de financement des incubateurs publics.

⁴ Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats : acronyme en anglais de forces, faiblesses, opportunités et menaces

⁵ Fondation Jeunesse Numérique créée en 2016 par le Ministère chargé de l'économie numérique

⁶ L'Office Ivoirien de la Propriété intellectuelle, en abrégé O.I.P.I est l'Etablissement public national créé par Décret n° 2005 112 du 24 /02/ 2005, chargé d'administrer le système de la Propriété Intellectuelle. Il assure en outre la représentation de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

<ul style="list-style-type: none"> • Bonne qualité des compétences universitaires. • Existence de liens forts de coopération internationale. • Existence de projet d'innovation en cours tel que le VITIB⁷. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de coordination des initiatives de promotion de l'innovation. • Inexistence d'un système d'information structuré sur l'innovation • Cadre réglementaire peu incitatif pour les startups. • Manque de coordination entre les acteurs du numériques et l'état pour stimuler d'avantage l'innovation
<p><u>OPPORTUNITES</u></p>	<p><u>MENACES</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Affirmation de la volonté politique pour la promotion de l'innovation avec la prise en compte dans le PND et la création de la mission « innovation » au niveau gouvernemental. • Budgets alloués à l'innovation en croissance. • Volonté des organisations internationales à soutenir les initiatives sur la promotion de l'innovation. • Mise en place de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) et amélioration de l'intégration sous-régionale. • Existence d'une politique OPEN DATA 	<ul style="list-style-type: none"> • Compétition forte des pays de la sous-région pour l'attractivité des initiatives de promotion de l'innovation. • Indisponibilité des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des programmes de promotion de l'innovation.

3. ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE D'INNOVATION

Au regard du diagnostic établi ci-dessus, il est apparu indispensable pour le Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation d'élaborer une stratégie pour répondre aux attentes du Gouvernement ivoirien relatives à l'innovation et permettre la réalisation de ses objectifs de développement économique et social.

Le projet de Stratégie d'Innovation de la Côte d'Ivoire défini à cet effet, identifie les enjeux, la mission, la vision, les objectifs stratégiques ainsi que les axes stratégiques et les chantiers qui seront mis en œuvre.

⁷ Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie de Côte d'Ivoire

3.1. Les enjeux

Les enjeux stratégiques qui justifient l'élaboration du projet de stratégie d'innovation de la Côte d'Ivoire ont été identifiés et se déclinent comme suit :

- (1) Définir une stratégie nationale d'innovation en adéquation avec les objectifs fixés par le Gouvernement dans le Plan National de Développement pour la période 2021-2025 et conformément aux priorités sectorielles.
- (2) Elaborer une stratégie d'innovation inclusive qui intègre les stratégies sectorielles d'innovation existant ou en cours d'élaboration dans les différents départements ministériels.
- (3) Restructurer et rationaliser le cadre institutionnel existant pour une gestion plus efficace et performante du Système National d'Innovation.
- (4) Etablir les institutions dédiées qui permettront à la Côte d'Ivoire de rentabiliser ses investissements visant à promouvoir l'innovation.
- (5) Développer et mettre en œuvre un mécanisme de financement durable de l'innovation en Côte d'Ivoire.

3.2. La mission

La mission consiste notamment à :

- Utiliser l'innovation comme avantage concurrentiel stratégique pour renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne ;
- Utiliser l'innovation pour faire passer la Côte d'Ivoire du statut de simple consommateur de technologie au statut de pays producteur de technologie ;
- Accroître le taux de commercialisation des innovations ;
- Mettre en place les indicateurs permettant d'évaluer l'impact de l'innovation sur le développement économique et social ;
- Intégrer l'innovation dans tous les secteurs et processus de l'économie pour en accroître la productivité, créer des emplois de qualité et améliorer la qualité de vie des Ivoiriens ;
- Inculquer une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat aux ivoiriens.

3.3. La vision

Avec l'ambition de faire de l'innovation un moteur du développement économique et social à l'horizon 2025, la vision est formulée comme suit :

**« Utiliser l'innovation comme levier de croissance
et de compétitivité de l'économie ivoirienne
pour créer de la richesse et des emplois de qualité »**

Cette vision traduit la volonté de la Côte d'Ivoire de s'appuyer sur l'innovation comme catalyseur d'une croissance forte, soutenue, durable et inclusive.

3.4. Les objectifs stratégiques à l'horizon 2025

Les objectifs stratégiques à l'horizon 2025 visés par la mise en œuvre de la stratégie d'innovation de la Côte d'Ivoire sont résumés dans le tableau ci-dessous.

#	Indicateurs opérationnels	Valeurs de départ	Objectifs de 2025
1	Nombre de nouvelles startups incubées chaque année dans des incubateurs labellisés		100
2	Volume des investissements dans les startups installées en Côte d'Ivoire		Multiplié par 10
3	Nombre de brevets délivrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à des Ivoiriens		Multiplié par 10
4	Rang mondial de la Côte d'Ivoire pour l'indice mondial de l'innovation (Global Innovation Index-GII)		Inférieur à 50 ^{ème}
5	Rang de la Côte d'Ivoire en Afrique subsaharienne pour l'indice mondial de l'innovation (Global Innovation Index-GII)		1 ^{er}

4. AXES STRATEGIQUES ET CHANTIERS

En s'appuyant sur la vision, la stratégie d'innovation a été élaborée autour de cinq axes stratégiques qui se déclinent en chantiers :

(1) Cadre institutionnel et juridique

- Chantier 1 : Créer un Comité national de l'innovation
- Chantier 2 : Créer une Cellule de promotion de l'innovation
- Chantier 3 : Etablir un cadre légal incitatif pour l'innovation
- Chantier 4 : Faciliter le processus de protection de la propriété intellectuelle

(2) Infrastructures

- Chantier 5 : Poursuivre le programme de création d'incubateurs
- Chantier 6 : Créer des infrastructures de valorisation
- Chantier 7 : Développer des pôles de compétitivité

(3) Financement et appui

- Chantier 8 : Opérationnaliser le Fonds Ivoirien de l'Innovation
- Chantier 9 : Développer des mécanismes de financement alternatifs
- Chantier 10 : Mobiliser les fonds internationaux de l'innovation

(4) Compétences et talents

- Chantier 11 : Promouvoir la culture de l'innovation
- Chantier 12 : Disposer de compétences et de talents innovateurs

4.1. Cadre institutionnel et juridique

Cet axe stratégique vise à mettre en place les structures qui permettront d'assurer une gestion plus efficace du Système National de l'Innovation et de créer un environnement propice à l'innovation.

4.1.1. Chantier 1 : Créer un Comité national de l'innovation

Ce chantier vise la création auprès du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'innovation, d'une instance de gouvernance multipartite de la stratégie d'innovation.

Le Comité National de l'Innovation est une instance consultative multipartite qui a pour mission de conseiller le Ministre en charge de l'innovation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie d'innovation.

Les membres du Comité National de l'Innovation sont les représentants des structures suivantes :

- Primature
- Ministères des secteurs prioritaires
 - Technologies numériques
 - Agriculture
 - Industrie
 - Santé et les sciences de la vie
 - Energie renouvelable
 - Gestion de l'environnement et des ressources naturelles
 - Transport et logistique
 - Développement urbain résilient
 -
- Ministères concernés par la planification et la gestion des finances
 - Secteur privé : CGECI, Chambre de Commerce et d'Industrie, Services bancaires et financiers
- Société civile : associations et fédérations de startups
- Incubateurs

Présidence : DG-MENUTI

Secrétariat : DPPSE-MENUTI

Périodicité des réunions : Trimestrielle

4.1.2. Chantier 2 : Créer une Cellule de promotion de l'innovation

Ce chantier vise la création auprès du Ministre de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'innovation, d'une Cellule de promotion de l'innovation.

La « Cellule Innovation » aura pour mandat d'identifier et de coordonner les activités visant à faciliter la mise en œuvre de la mission « Innovation » du ministère.

Il s'agira entre autres de :

- Mettre en place un observatoire de l'innovation ;
- Créer un portail d'information sur l'écosystème et les activités de l'innovation ;
- Etablir un réseau d'entreprises innovantes et promouvoir leurs activités ;
- Initier et animer un club ivoirien de l'innovation permettant les partages d'expériences et les mises en contacts entre les acteurs de l'innovation en Côte d'Ivoire et à l'étranger ;
- Faciliter la création de partenariats nationaux et internationaux pour les entreprises innovantes ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour promouvoir et diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat innovant : organiser des événements, des concepts, des modules de formation et des initiatives ;
- Mettre en place un système de veille sur l'innovation.
- Définir un référentiel de l'innovation en Côte d'Ivoire

Pour la mise en œuvre de ses activités, la « Cellule Innovation » comprend du personnel dédié qui sera issu de toutes les entités du MENUTI.

Responsabilité : CT-MENUTI chargé de l'innovation

Supervision : DG-MENUTI

4.1.3. Chantier 3 : Etablir un cadre légal incitatif pour l'innovation

Ce chantier vise la mise à niveau juridique pour traiter l'ensemble des entraves et créer un cadre approprié pour promouvoir l'innovation. Les aspects à couvrir sont notamment les mesures d'accompagnement et d'aides ainsi que les incitations fiscales à accorder aux entreprises pour susciter l'innovation.

A cette fin, le Ministère de l'Economie Numérique, des télécommunications et de l'innovation a initié des concertations incluant toutes les parties prenantes, avec pour objectifs de disposer d'un projet de loi spécifique pour la promotion des startups et de faire prendre en compte dans la loi de finances, des mesures fiscales pour la promotion de l'innovation.

En outre, le Ministère de l'Economie Numérique, des télécommunications et de l'innovation veillera à l'effectivité de la mise en place d'un statut d'entreprise innovante, tel que prévu par le Plan National de Développement 2021-2025, au titre des réformes majeures du secteur financier.

4.1.4. Chantier 4 : Faciliter la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle

L'objectif de ce chantier est d'apporter un appui technique et financier pour permettre à l'état et aux entrepreneurs innovant de protéger et de valoriser leur propriété intellectuelle. Cet appui de l'Etat par l'entremise du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation peut se manifester par :

- ✓ Pour l'état :
 - Commercialiser les brevets et patentes détenus
 - Utiliser les brevets comme source de financement dans le long terme
- ✓ Pour l'entrepreneur innovant :
 - La prise en charge des procédures et des coûts de protection de la propriété intellectuelle ;
 - La création d'une salle des marchés des brevets pour trouver des débouchés commerciaux aux brevets.

4.2. Infrastructures

L'objectif est de mettre en place un écosystème complet en assurant la présence d'infrastructures de très haut niveau.

4.2.1. Chantier 5 : Poursuivre le programme de création d'incubateurs

Les incubateurs d'entreprises font partie des Structures d'Accompagnement à l'Entreprenariat (SAE) qui assistent les startups dans leur développement.

Les services fournis aux startups par les incubateurs sont notamment :

- La mise à disposition d'espaces de travail collaboratifs ;
- L'accompagnement dans les démarches d'inscription auprès des structures de promotion des investissements en Côte d'Ivoire ;
- L'appui direct ou indirect au développement ;
- Les formations ;
- Le conseil, le suivi et l'évaluation des projets ;
- L'appui à la formulation d'un modèle économique viable.

La Côte d'Ivoire compte actuellement plus de 22 SAE dont 05 sont des initiatives publiques : la Fondation Jeunesse Numérique et Dream Factory, Bouaké, San-Pédro et Odienné

Pour soutenir la réalisation des objectifs assignés à l'innovation, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du programme national de création d'incubateurs d'entreprises, conformément au PND 2021-2025 qui a identifié cette action parmi les projets majeurs du secteur financier.

4.2.2. Chantier 6 : Créer des infrastructures de valorisation

Ce chantier consiste à mettre des infrastructures à la disposition des entrepreneurs pour faciliter le processus de valorisation de leurs innovations. Les investissements à entreprendre viseront à :

- Installer des Fablabs pour donner accès aux équipements technologiques de pointe permettant la création de prototypes.
- Construire des pépinières de startups comme structures d'accueil et d'accompagnement des innovateurs pour fournir un appui sous forme de :
 - Conseils et expertise pour la formalisation des projets ;
 - Mise à disposition des commodités matérielles et logistiques nécessaires pour le pré-amorçage et l'amorçage des startups.
- Capitaliser sur les bénéfices et avantages que confère une politique nationale d'OPEN DATA dans le développement et l'accélération des initiatives en termes d'innovation.

4.2.3. Chantier 7 : Développer des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivités ou clusters ou technopoles constituent un mode efficace de génération de produit innovants par le ciblage sur des niches porteuses et accessibles.

La technopole est un espace aménagé en vue de promouvoir un domaine innovant déterminé, en accueillant des activités concurrentielles et complémentaires telles que les entreprises du même secteur, les universités, les centres de recherche & développement, les pouvoirs publics.

Deux technopoles sont en cours de réalisation en Côte d'Ivoire :

- Le Village de l'Innovation Technologique (ex-VITIB), institué depuis 2006 et qui s'étend sur 700 hectares à Grand-Bassam ;
- La technopole de Yamoussoukro formalisée depuis 1997 qui vise à créer une synergie entre les activités de formation et de recherche et les industries à installer sur le périmètre de 3.300 hectares de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB).

Le plan stratégique Côte d'Ivoire 2030 prévoit une à deux zones spéciales dédiées à l'offshoring, secteur d'activité pour lequel la Côte d'Ivoire est capable de faire une proposition de valeur basée entre autres sur des services et des infrastructures de qualité. L'une de ces zones d'externalisation de services sera située au Village de l'Innovation Technologique de Grand-Bassam.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de Smart City ou Ville Intelligente ou cité de l'innovation, dans un nombre limité d'agglomérations, permettrait d'intégrer des concepts innovants dans plusieurs secteurs prioritaires tels que l'économie numérique, l'énergie renouvelable, les transports non polluants, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

L'objectif de ce chantier est d'achever les technopoles en cours et de réaliser les nouvelles planifiées.

4.3. Financement et appui

Une étude⁸ de la Banque Mondiale a identifié l'accès au financement comme principal facteur qui freine la croissance des startups ivoiriennes. Il importe donc de mettre en œuvre des mécanismes de financement pour soutenir le développement des startups.

4.3.1. Chantier 8 : Opérationnaliser le Fonds Ivoirien de l'Innovation

Ce chantier consiste à mettre en œuvre les leviers qui permettront d'opérationnaliser le Fonds Ivoirien de l'Innovation (FII) conformément au PND 2021-2025 qui identifie cette action parmi les réformes prioritaires du secteur financier.

En effet, le 7 juillet 2016, le Conseil des ministres a adopté une communication relative à la mise en place du Fonds Ivoirien de l'Innovation, en abrégé FII. La Banque Africaine de Développement (BAD) devait apporter son appui au Gouvernement pour la mise en place du FII donc la taille indicative était estimée à 131 milliards de FCFA.

Le FII vise à apporter un appui durable du Gouvernement aux startups « technologiquement innovantes » en vue de booster leur croissance et leur permettre de devenir des entreprises compétitives avec des modèles économiques viables. En outre, le FII devrait servir à renforcer les infrastructures indispensables à l'innovation.

4.3.2. Chantier 9 : Développer des mécanismes de financement alternatifs

En phases de pré-amorçage et d'amorçage, les institutions financières classiques ne sont pas toujours équipées pour répondre aux besoins d'investissement à court et long termes des entrepreneurs innovants.

Il est donc nécessaire de réajuster la réglementation afin de permettre aux entrepreneurs innovants de bénéficier de financements alternatifs.

La mise en œuvre de ce chantier consistera à veiller au développement des mécanismes de financements alternatifs tels que l'affacturage, les business angels⁹ et le capital risk¹⁰, conformément au PND 2021-2025 qui identifie ces instruments parmi les réformes prioritaires du secteur financier.

4.3.3. Chantier 10 : Créer le Fonds de Promotion des Startups (FPS)

La création du Fonds de Promotion des Startups permettra de :

- Financer la recherche et le développement des Startups labélisées, l'accès aux centres de recherche, et aux activités des structures d'accompagnement habilitées ;
- Financer les avantages et accompagnements accordés aux startups dans le cadre de la loi portant promotion des startups ;

⁸ Etude diagnostique de l'économie numérique de la Côte d'Ivoire

⁹ Investisseurs providentiels

¹⁰ Capital-risque

- Faciliter l'accès des startups au financement par la mise en place de garanties aux prêts ;
- Garantir la levée de fonds.

4.4. Compétences et talents

Le capital humain est le principal facteur qui limite la capacité de la Côte d'Ivoire à être un pays d'innovation. Il s'agira non seulement de promouvoir la culture de l'innovation, mais également de disposer de compétences et talents capables d'innover.

4.4.1. Chantier 11 : Promouvoir la culture de l'innovation

Ce chantier vise à inspirer des choix de carrière dans l'entrepreneuriat innovant. Les actions à entreprendre consisteront notamment à :

- Valoriser les parcours d'entrepreneurs innovants ;
- Organiser des manifestations pour susciter la créativité et l'innovation ;
- Créer des filières de création d'entreprise au sein des universités et des écoles ;
- Etablir des incubateurs universitaires dans une perspective de mettre à la disposition des porteurs de projets innovants une plateforme d'accueil de proximité capable de répondre à leurs besoins.

4.4.2. Chantier 12 : Disposer de compétences et de talents innovateurs

Renforcer les capacités des promoteurs de projets innovants dans divers domaines techniques ou de management est une nécessité pour la pérennité de leurs entreprises.

De même, il est indispensable de disposer des compétences et des talents en adéquation avec les besoins des secteurs propices à l'innovation.

Il s'agira donc de :

- Développer les partenariats entre le monde académique et les entreprises pour adapter les cursus aux besoins du marché de l'emploi ;
- Opérer des transferts de technologie et de connaissance pour assurer le relais entre les laboratoires de recherche et les entreprises privées
- Encourager l'apprentissage des sciences et des technologies ;
- Mettre en place des cycles de formation ciblés pour les entrepreneurs.

Aussi l'organisation devra être présente au sein des secteurs prioritaires.

Des incubateurs, des FabLabs et autres centres d'innovation devront être encouragés et financés.

Chaque école supérieure devra avoir son centre d'innovation, ne serait-ce qu'une cellule innovation.

Des calendriers nationaux de compétition en innovation à actualiser et à mettre à disposition du public.

Faire en sorte que les sujets d'innovation soient accompagnés jusqu'au prototype, voire jusqu'à l'incubation de la startup porteuse de l'innovation.

5. SECTEURS PRIORITAIRES

Les secteurs prioritaires seront sélectionnés en fonction des orientations définies dans les différents plans nationaux de développement (PND) et documents stratégiques (Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030) élaborés par le Gouvernement.

Il s'agit de cibler quelques secteurs, marchés ou technologies prioritaires afin d'en soutenir les étapes clés de développement selon la maturité des innovations, depuis leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement, favorisant ainsi une meilleure articulation entre amont et aval des politiques d'aide à l'innovation.

Les secteurs prioritaires suivants ont été identifiés :

- Technologies numériques
- Agriculture
- Industrie
- Santé et les sciences de la vie
- Energie renouvelable
- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Transport et logistique
- Développement urbain résilient
- Services bancaires et financiers

6. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Les activités de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'innovation seront assurées par le Comité National de l'Innovation mis en place au sein du Ministère de l'Économie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (MENUTI).

Le Comité examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et, au besoin, formulera des réorientations à apporter. Le Comité adressera des rapports trimestriels, semestriels et annuels au Ministre de l'Économie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation.

Le secrétariat du Comité de suivi-évaluation sera assuré par la Direction de la Planification, de la Prospective et du Suivi-Evaluation (DPPSE).

Le MENU TI élaborera le plan de suivi-évaluation de la stratégie d'innovation qu'il mettra à la disposition du Comité pour exploitation.

Le plan de suivi-évaluation définira comment les résultats, les activités et les ressources allouées à la stratégie seront suivis et évalués et comment l'information générée sera prise en compte et utilisée pour améliorer les performances dans la mise en œuvre des outils que sont :

- Le tableau de bord de pilotage de la stratégie d'innovation ;
- L'Observatoire National de l'Innovation.

7. ANNEXES

7.1. Annexe 1 : Ressources documentaires

Présidence de la République, Conseil National de Politique Économique (CNPE) :
Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030, décembre 2020.

Ministère du Commerce et de l'Industrie : Projet de la Politique d'Innovation, de la
Science et du Développement Technologique de la Côte d'Ivoire

7.2. Annexe 2 : Liste des abréviations

CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
DPPSE	Direction de la Prospective, de la Planification et du Suivi-Évaluation
GII	Global Innovation Index
MENUTI	Ministère de l'Économie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation
PND	Plan National de Développement
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication